



Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2012

Original : français

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par l'Association nationale Al Hidn, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2012/100.



Déclaration

L'Association nationale Al Hidn prend note de la tenue du débat de haut niveau et reconnaît l'importance du thème de cette année : « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». L'association considère que, dans un contexte de ralentissement économique mondial et de crise financière, la promotion d'un travail décent pour tous et à tous les niveaux devrait constituer un objectif mondial et devrait également faire partie des actions de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague.

L'Association souligne aussi que le travail décent n'est pas seulement une question d'emploi ou de protection sociale, mais aussi une question de gouvernance, et rappelle que l'objectif du travail décent appelle un ensemble de politiques économiques et sociales dont la mise en œuvre passe par des institutions responsables, un engagement politique et une société civile forte et organisée.

L'Association soutient les efforts déployés dans ce domaine et demande à tous les partenaires d'honorer leurs engagements. Elle recommande ainsi :

- L'intégration du travail décent dans les objectifs, les politiques et les programmes de développement nationaux, régionaux et internationaux, et l'accélération de la mise en application des quatre piliers de l'approche de l'Organisation internationale du Travail, notamment l'adoption de stratégies de prévention et l'application de mesures propres à protéger la maternité et à améliorer la santé et la sécurité sur le lieu de travail des femmes enceintes, des jeunes accouchées et des femmes qui allaitent;
- L'autonomisation d'une économie équitable basée sur la compétence et la compétitivité à travers l'égalité des chances et le droit d'accès à l'information;
- La mobilisation des ressources intérieures et la promotion de l'investissement par l'amélioration du climat général de l'investissement, en particulier par la réduction des dépenses de gestion liées aux lourdeurs administratives et à la bureaucratie;
- L'accroissement des investissements dans les infrastructures et l'engagement du secteur privé au moyen de partenariats public-privé;
- L'adoption d'une approche active de la promotion des capacités entrepreneuriales et de l'innovation au niveau des entreprises pour créer de nouvelles activités;
- La mise en œuvre de politiques et stratégies de renforcement du développement de l'entrepreneuriat féminin et la représentation des femmes dans les entités qui participent au dialogue social;
- Le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation;
- La promotion de l'emploi des jeunes par la mise en œuvre de politiques et de stratégies de développement des qualifications, notamment dans l'optique de

la formation professionnelle, du renforcement des capacités et de la libre circulation de la main-d'œuvre;

- La réhabilitation des jeunes dans le domaine des petites et moyennes entreprises et précisément les entreprises agricoles;
 - L'aménagement de l'espace rural afin d'assurer la stabilité dans les campagnes et contribuer à son développement.
-